

## Rapport de la Commission technique

### Préavis municipal n° 27 relatif à la demande de crédit d'investissement pour la création d'une rue cyclable à la Rue de la Gare et le remplacement de la conduite d'eau sous pression

Gland, le 14 septembre 2022

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La Commission technique chargée de préavisier sur la prise en considération du préavis municipal n° 27 relatif à une demande de crédit d'investissement pour la création d'une rue cyclable à la Rue de la Gare et le remplacement de la conduite d'eau sous pression composée de :

Koller Carine	GDG, 1 <sup>er</sup> membre
Durand Arnaud	GDG, rapporteur
Caiano José	PS-Les Verts
Jaquier Jean-Marc	PRL
Kaeslin Bernard (excusé)	UDC

s'est réunie le 7 septembre 2022 à la salle 2, Chemin de Montoly 3, en présence de Madame la Municipale Christelle Giraud-Nydegger en charge du dicastère "Équipement et espaces verts, gestion des déchets et forêts", ainsi que de Monsieur Ranfiss Trujillo, Chef du service Infrastructures et environnement.

### Remerciements

Les membres de la Commission remercient les personnes précitées pour leur disponibilité et les informations et réponses apportées à leurs questions.

## Préambule

Ce préavis porte sur le remplacement de la conduite d'eau potable à la rue de la Gare, la réfection de la route qui présente de nombreux défauts et des aménagements en faveur de la mobilité douce : élargissement des trottoirs, changement de régime de circulation par l'instauration d'une voie cyclable et aménagements paysagers. Le projet a aussi pour but de faire le lien avec la zone de rencontre du projet du Vieux-bourg et de redistribuer l'espace public par l'ouverture de la terrasse de la Pépinière et l'installation de deux abris (un pour les personnes et un pour les containers).

## Exposé

Les représentant-e-s de la Municipalité rappellent que le projet a fait l'objet d'une phase d'étude couplée à une étude de mobilité en 2018, qui avait débouchée sur une mise à l'enquête publique en 2021. Il y avait eu 2 oppositions, qui ont été levées à la suite d'une séance de conciliation. Cette rue de la Gare abrite l'une des principales conduites d'eau de la ville et est l'un des principaux axes de mobilité en ville, qui permet de faire le lien entre le nord et le sud de la Ville. L'étude de mobilité a par ailleurs confirmé qu'elle est beaucoup utilisée par les cyclistes et les piétons, et on constate souvent des gens sur la route, puisque le trottoir est particulièrement étroit.

Sur cette rue, la Municipalité a la volonté :

1. d'améliorer le réseau d'eau potable ;
2. de répondre au plan quinquennal d'entretien du réseau routier, puisque la rue souffre de nombreux défauts (fissures, revêtement dégradé) ;
3. de rebondir sur le postulat Freuler-Gallay de 2013, intitulé "Amélioration de la mobilité douce à Gland", qui demandait d'étudier la possibilité d'avoir une sorte de voie verte, ou en tout cas une voie qui favorise la mobilité douce ;
4. de renforcer le report modal, promouvoir la mobilité douce, mais aussi la sécurité des cyclistes et piétons ;
5. de renforcer les aménagements paysagers ;
6. d'ouvrir la terrasse de la pépinière pour redistribuer l'espace public ;
7. de profiter des travaux du Vieux-bourg pour avoir une continuité entre une zone de rencontre (zone 20) avec ce projet de rue cyclable pour faire le lien vers la zone de rencontre de Gare Nord, puis vers le côté Sud.

Cette rue cyclable est une innovation en termes de mobilité, car ce sera la 1<sup>ère</sup> du canton et même de Suisse romande.

Constat : ce projet est un ensemble de problématiques à considérer. Un spécialiste a étudié sérieusement ces questions et, avec ce projet, la situation des piétons est vraiment améliorée, les vélos seront aussi plus en sécurité et finalement les voitures également, les usagers en voiture ayant aussi des doléances concernant les mini-carrefours à priorité de droite. L'utilisation de cette rue sera ainsi plus sûre et confortable pour tous. Ce projet permet de répondre à nos obligations liées aux plans directeurs en vigueur, d'agir en faveur de la mobilité douce, ce qui est au cœur des préoccupations de cette législature, et de redistribuer l'espace public. L'association Pro-vélo a relevé l'aspect très innovant de ce projet et s'est proposé de participer aux campagnes de sensibilisation.

## Questions

- **Les phases de tests ont montré des risques d'effets négatifs, sans toutefois les démontrer. Mais par sécurité, est-ce que des mesures ont été prévues pour les éviter, surtout s'agissant du risque d'augmentation des vitesses des véhicules motorisés, tels que des radars de vitesse ?**

Le service de la population a investi dans des radars préventifs (visispeed). Ce projet implique une modification de régime de priorité, l'accent sera particulièrement mis sur la sensibilisation et la prévention. Il y a eu aussi un premier contact avec l'association Pro Vélo et on pourrait imaginer aussi faire quelque chose avec le TCS. La zone 30 devra être réhomologuée avec le Canton. La vitesse sera garantie du fait de cette homologation. Si ce ne devait pas être le cas, des aménagements supplémentaires seront étudiés. A toutes ces mesures s'ajoute le futur gabarit de la route qui, à lui seul, est déjà dissuasif.

- **Quel revêtement est prévu pour le trottoir pour limiter les effets de chaleur ?**

Le revêtement sera plus clair, mais le type exact est encore en réflexion. Pour le moment, il n'y a pas de technologie avancée dans ce domaine, on peut seulement jouer sur la teinte.

- **Est-il prévu pour la chaussée de poser un revêtement phonoabsorbant pour limiter les nuisances ?**

Ce n'est pas nécessaire dans une zone 30, car les nuisances sont déjà bien réduites en raison de la réduction de la vitesse. De plus, ce type de revêtement est plus cher et sa durée de vie divisée par 2, voire 2.5.

- **Est-ce que la rue cyclable sera reliée directement aux écoles (Perrerets, Grand-Champs, Tuillères) pour la sécurité des écoliers ?**

L'objectif de ces travaux est aussi de renforcer la sécurité des usagers. S'agissant de l'accès aux Perrerets, un cheminement sécurisé sera accessible à la suite des aménagements prévus dans le cadre des travaux du Vieux-Bourg, et à partir de là aux autres écoles. Il est à noter que les pistes cyclables ne peuvent pas être délimitées sur les zones 20 et 30.

**Question complémentaire : Il est demandé à la Municipalité de fournir un tracé pour mettre ce cheminement en évidence.**

*Ndlr. : cette carte vient en annexe à ce rapport.*

- **Comment vont cohabiter les voitures, les vélos et les trottinettes électriques sur cette rue cyclable, surtout au niveau des carrefours ?**

La priorité de l'axe sera la même pour tous les véhicules motorisés. Comme indiqué plus haut, sur des zones 20 ou 30, il n'est pas possible de tracer de voie cyclable.

*Ndlr. : pour le surplus, voir page 5 du préavis, soit dixit : "Le principe fondamental de la "Rue cyclable" est de favoriser les cyclistes en supprimant les priorités de droite aux intersections. Ainsi, la Rue de la Gare est priorisée par rapport aux autres axes, dans le but d'améliorer la progression des cyclistes. A ce titre, un marquage spécifique est réalisé sur la rue cyclable (pictogrammes vélo de grande taille avant et après chaque carrefour) ainsi que sur les rues adjacentes (avec des lignes d'arrêt et des panneaux stop). En outre, le trottoir existant côté Genève est prolongé à travers chaque carrefour (trottoir continu), déclassant les rues adjacentes vis-à-vis de la Rue de la Gare."*

- **Il y a souvent un bus qui passe par la rue de la Gare, notamment les jours de marché. Comment cela va-t-il se passer pendant les travaux ?**

La Municipalité n'avait pas connaissance de l'existence de ce bus. Il semble qu'il ne vient que le mercredi après-midi, pendant la période estivale et dans un seul sens. A priori, il ne devrait pas y avoir de problème. Pendant la phase de travaux, un détournement ponctuel de l'itinéraire sera étudié.

- **La route est limitée à 30km, mais souvent les vélos et les trottinettes électriques vont plus vite que cela. Qu'est-il prévu à ce sujet ?**

Il est prévu principalement des actions de prévention, une présence renforcée des ASP et une signalisation spécifique. Au niveau des infrastructures, on ne peut pas faire davantage. Au-delà, il s'agit des mesures répressives liées à la Loi sur la circulation routière, qui sont du ressort de la gendarmerie.

- **Dans la mesure où il y aura des travaux en sous-sol, est-il possible de prévoir les installations pour le chauffage à distance ?**

ThermorésÔ a été approché, comme tous les autres services tiers, mais à ce jour, seule la SEIC a indiqué un souhait d'effectuer des travaux. Dans le cas de ThermorésÔ, ils ne voient pas d'investissements avant 10-15 ans. Toutefois, il est prévu de leur laisser le gabarit suffisant sur la chaussée pour un investissement futur.

- **À Paris, il existe en sous-sol des réseaux parallèles pour l'eau brute et l'eau potable. Est-ce qu'il n'y aurait pas pour Gland un intérêt à avoir un réseau de distribution d'eau brute, ce d'autant plus avec les limites montrées par notre source cette année ? Il faut s'attendre à devoir gérer différentes qualités d'eaux à l'avenir.**

Pour envisager la mise en place d'un tel réseau, il faudrait des besoins plus conséquents. Sur le territoire, on a déjà un réseau suffisant pour les besoins de la commune. Au nord, il y a le Syndicat d'arrosage de Nyon et environs (SANE) et au sud, beaucoup de propriétés ont déjà leur propre système de pompage d'eau brute, du moins les plus gros consommateurs. Enfin, il y a un système de récupération de l'eau sur le site de Montoly également.

Aujourd'hui, une chasse d'eau consomme 40L par jour, alors que l'arrosage en consomme seulement 8. La solution d'avenir semble être plutôt privée, par la réduction de la consommation, tout particulièrement dans les nouvelles constructions privées, mais aussi la récupération d'eau de pluie avec une utilisation où l'eau potable n'est pas nécessaire (arrosage, WC, machines à laver...). La commune agit sur ce plan par une sensibilisation de la population et des encouragements sous forme de subventions pour les projets de récupération de l'eau de pluie.

Au niveau des futures infrastructures, la récupération de l'eau est prise en compte, notamment par exemple en étudiant les pentes pour que les eaux de ruissellement aillent dans les espaces verts comme arrosage naturel plutôt que dans les grilles. De même, les aménagements paysagers sont pensés pour utiliser moins d'eau, avec par exemple la plantation de prairie plutôt que de gazon.

Pour l'avenir, il est à relever aussi que le projet de la Cézille sera un réservoir qui nous permettra de tenir plus longtemps.

En conclusion, à ce stade, l'installation d'un réseau global d'eau brute ne semble pas nécessaire et représenterai un coût exorbitant, tant pour l'installation que pour l'entretien.

- **Peut-on connaître la répartition du mobilier urbain sur l'ensemble de la rue ?**

Le mobilier se trouvera principalement au niveau de la Pépinière, afin de terminer son équipement et pour ouvrir la parcelle vers l'extérieur, mais aussi faire le lien avec la place de jeux.

Sinon il s'agit surtout d'aménagements paysagers, soit les jardins de poche qui seront distribués tout le long de l'axe.

A noter aussi que le préavis 73/2020 concernant le réaménagement de la place de jeux, avait été amendé par la Commission des finances, qui trouvait que l'estimation de 20% supplémentaires (sur la base générale d'estimations, la règle des offres rentrées n'était pas encore appliquée à ce moment-là) pour créer un abri était excessif. La commission en question était toutefois favorable à réaliser l'ensemble des aménagements prévus, mais pas au prix estimé alors. C'est pour cette raison que l'abri est à nouveau proposé, mais cette fois avec un prix connu.

#### **Question complémentaire : A quoi exactement est dédié ce lieu ?**

Il est mis à disposition d'artistes, des éducateurs, de l'association de la Pépicerie, du Parlement des jeunes (etc.). Le but est de partager ce site avec toute la population et l'ouvrir davantage. Le muret devant donne l'impression que c'est une zone privée.

- **De quand datent les offres reçues ? Est-ce que le crédit demandé tient compte des augmentations de l'énergie et des matériaux de cette année, mais surtout des projections pessimistes pour les prochains mois ?**

Les offres datent d'environ 6 mois et sont valables sur les 12 prochains mois. Les conditions générales signées établissent que les coûts supplémentaires sont sous la responsabilité des entreprises s'agissant des énergies. Concernant les matériaux, des surcoûts sont possibles, mais les prix de ceux nécessaires à ces travaux sont assez stables.

- **Quelles sont les essences des arbres qui sont prévus à être plantés (problèmes d'allergies) ?**

Les essences n'ont pas encore été choisies. Toutefois la Municipalité est sensible aux questions des allergies, mais aussi à la consommation hydrique, en tenant des changements climatiques à venir.

- **Sur quoi portaient les oppositions ?**

Une concernait les jardins de poche, un propriétaire craignait que la végétation abîme son mur. Un autre propriétaire avait eu peur de la hauteur du décrochement, mais les trottoirs seront franchissables. Ces oppositions ont été levées comme indiqué précédemment.

- **Au niveau des stationnements, cette rue est utilisée lors des services funèbres ou pour d'autres événements quand les parkings sont pleins. Que ce passera-t-il alors ?**

Il y a aussi des parkings à la nouvelle église catholique. Si un besoin existe pour un événement exceptionnel, une autorisation spéciale doit être demandée à la commune.

- **Le projet est dans une zone 30, qui est normalement en priorité de droite. Ici, la signalétique sera contradictoire avec une zone 30 puisque la priorité de droite sera supprimée. Comment cela sera-t-il indiqué ? Avec une signalétique au sol ou des panneaux, sachant que l'objectif était de diminuer la pollution visuelle ?**

Il y aura une signalisation spécifique pour indiquer le début de la rue cyclable et il aura des stops (panneau et/ou marquage au sol) à chaque intersection. Au niveau de la chaussée, il y aura des dessins de vélos, ainsi que des trottoirs de 4 cm qui sont bien identifiables. Le but n'est pas de multiplier les panneaux et une signalétique au sol est privilégiée lorsque cela est possible. Ce sera notamment le cas dans la zone rencontre. En revanche, les stops doivent être bien identifiés pour des raisons de sécurité. Toutefois, la question se posera de savoir pour chaque stop si un panneau est nécessaire.

- **Avec ce projet nous aurons donc une rue cyclable, unique en Suisse romande. Quelle est la vision pour l'avenir ? En faire davantage ? D'avoir un tracé sur toute la ville ?**

Pour le moment, il n'y a pas cette volonté. Il s'agit déjà de tester sur cet axe. La vision globale est de renforcer et encourager le report modal, avec des infrastructures qui permettent aux piétons de se déplacer de manière plus sécurisée avec des trottoirs (nouveaux ou élargis) et d'avoir ainsi des sites propres pour les vélos et les piétons.

#### **Question complémentaire : Pourquoi il n'a pas été envisagé de faire une rue à sens unique ?**

Nous avons un Plan de mobilité en cours d'élaboration et ces réflexions en font parties. Pour la rue de la Gare, une étude a montré que l'innovation technologique n'était pas possible (funiculaire, bus autonome...), mais des aménagements oui, d'où cette proposition. Pour le reste, l'étude montrait qu'une voie bidirectionnelle était la meilleure solution, tenant compte aussi des très nombreux accès privés dans la zone. A noter aussi qu'une rue à sens unique génère plus de risques de vitesse.

- **Comme c'est une zone 30, il n'y aura pas de passages piétons ?**

Non, effectivement, les piétons devront demander la priorité pour traverser. Mais a priori, il y a peu d'endroits conflictuels.

## **Vœux**

La commission a mis en avant un vœu destiné à la Municipalité :

Un revêtement anti-chaueur a été posé à Lyon (FR) en 2021 pour lutter contre les îlots de chaleurs. Il serait intéressant que la Municipalité se renseigne sur les résultats de ce test, pour savoir si ce type de revêtement pourrait être utilisé pour recouvrir les trottoirs de la rue de la Gare.

## **Annexe**

Carte des cheminements des écolier·ère·s

## **Conclusion**

Fondée sur ce qui précède, la Commission recommande, à l'unanimité des membres présents :

- d'accorder un crédit de CHF 2'380'000.- et d'autoriser la Municipalité à entreprendre ces travaux ;
- d'autoriser la Municipalité à emprunter la somme de CHF 2'313'697.- ;
- d'autoriser la Municipalité à amortir les coûts d'arborisation et de végétalisation ainsi que ceux relatifs aux travaux de génie civil pour les mesures en faveur de la mobilité douce par le prélèvement du montant correspondant au coût effectifs desdits éléments jusqu'à concurrence de CHF 331'716.- par un prélèvement du fonds de réserve "Développement durable" via la rubrique 823 du compte de fonctionnement ;
- d'adopter, sous réserve de l'approbation par le Département compétent, le plan de requalification de la rue de la Gare et le remplacement de la conduite d'eau sous pression soumis à l'enquête publique du 10 septembre 2021 au 11 octobre 2021 ;
- d'autoriser la Municipalité à réaliser toutes les démarches administratives nécessaires à l'avancement de ce dossier, notamment en vue de l'approbation par le canton.

## Signature des membres de la Commission

Koller Carine, 1 <sup>er</sup> membre
Durand Arnaud, rapporteur
Caiano José
Jaquier Jean-Marc
Kaeslin Bernard (excusé à la séance du 07.09.2022)

# ANNEXE V - PRÉAVIS N° 27

## CARTE DES CHEMINEMENTS PIÉTONNIERS ENTRE LA GARE ET LES SITES SCOLAIRES DU NORD DE LA VILLE

